

Réf: Dossier 301822

Avis de constitution

SOCIETE « SERVICES ET MATERIELS INDUSTRIELS DE COTE  
D'IVOIRE » en abrégé « SEMATICI »

Siège ABIDJAN KOUMASSI REMBLAIS NON LOIN DE  
LA PHARMACIE CANAL, Lot 1349, Ilot 94

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/03/2024, et enregistrés au CEPICI le 08/03/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SERVICES ET MATERIELS  
INDUSTRIELS DE COTE D'IVOIRE » en abrégé « SEMATICI »

Objet : INSTALLATION ET MAINTENANCE GE;  
FOURNITURE PIECES DE RECHANGE;  
TRAVAUX HT, BT, COFFRET ELECTRONIQUE E  
AUTOMATISME;  
INSTALLATION SOLAIRE;  
ELECTRICITE BATIMENT ET INDUSTRIELLE;  
INGENIEURIE INDUSTRIELLE;  
CHAUDRONNERIE;  
SOUDURE;  
CONSTRUCTION PIPELINE;  
LOCATION ET MONTAGE D'ECHAFAUDAGE;  
INSTRUMENTATION (OIL AND GAZ);  
PEINTURE INDUSTRIELLE;  
LOCATION ET VENTE DE COMPRESSEUR;

LOCATION DE PERSONNEL OFFSHORE;

INTERFACE DE SUPERVISION INDUSTRIELLE  
(SCADA);

Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN KOUMASSI REMBLAIS NON LOIN DE LA PHARMACIE CANAL, Lot 1349, Ilot 94

Dirigeant(s) M KOUAME KONAN ANATOLE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-01568 du 23/07/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°20229/GTCA/RC/2024 du 23/07/2024

